



Février 2019

## Zoom sur... les cambriolages dans les résidences : comment se protéger ?

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes. 50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

**En cas d'urgence, composez le 17 et ne modifiez rien avant l'arrivée des forces de l'ordre**

### Les bonnes habitudes

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.
- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Dans le cadre de l'opération «tranquillité vacances», signalez votre absence à la gendarmerie locale.
- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.
- Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.

Retrouvez l'intégralité de la plaquette d'information de la Gendarmerie sur notre web communal [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)

## Le mot du Maire



Depuis quelque temps, dans la crise du pouvoir que connaît notre pays, le rôle du maire est mis sous les feux de la rampe. L'échelon communal, de plus en plus affaibli, a encore récemment été mis en cause, notamment dans la suppression de la taxe d'habitation. Mais c'est pourtant au maire à qui l'on

demande aujourd'hui d'être au cœur du Grand débat, voire même d'en être l'organisateur ! Alors qu'il ne peut qu'en être le facilitateur...

Un temps déconsidéré, il est aujourd'hui remis au centre de la vie politique française, en tant qu'interlocuteur naturel des citoyens. La position n'est pas facile : d'un côté des administrés toujours plus exigeants, notamment en matière de services mais souhaitant payer le moins d'impôts locaux possible (ce qui se comprend aisément dans le contexte actuel) ; de l'autre l'État toujours plus parcimonieux avec ses aides ; les maires ont plus que jamais l'impression de se retrouver entre le marteau et l'enclume. Les Français sont attachés à leur commune et le maire est l'interlocuteur privilégié, bien avant les responsables des communautés de communes ou les députés. Il serait temps, selon l'expression populaire, « de remettre l'église au milieu du village » et que chacun prenne enfin ses responsabilités.

Cependant, même si les contacts entre les administrés et leurs élus semblent faciles, surtout dans nos petites communes, il faut avoir conscience que la place d'élu aujourd'hui est complexe. Certes, certains diront « ils l'ont voulu, ils l'ont choisi, ils sont payés pour... ». Pourtant, les élus sont avant tout des hommes et des femmes, des administrés comme les autres et parfois, des limites sont franchies : lettres anonymes mensongères, critiques pas toujours fondées ni constructives, reproches divers ; tout cela est tellement facile, sans prendre la peine de comprendre les tenants et les aboutissants et les motivations qui conduisent à telle ou telle décision. Les réglementations de plus en plus lourdes ou complexes, les responsabilités des uns et des autres font que nous nous devons d'être pédagogue, clairs, précis, transparents. Mais à un moment donné, il faut trancher, décider, arbitrer et ce toujours dans l'intérêt général.

C'est ce que nous nous efforçons de faire, du mieux possible. Vos élus doivent être à votre écoute, entendre vos remarques, vos critiques. N'hésitez pas à le faire ouvertement, sans passer par des intermédiaires. Parmi les moyens à votre disposition, le cahier de doléances accessible en mairie et localement, nos permanences tous les 2èmes samedis de chaque mois. Comme l'a dit Talleyrand, « même si cela va sans le dire, cela ira mieux en le disant » ! Espérons qu'ainsi, les efforts de chacun ne soient pas vains et que notre pays retrouve sérénité et prospérité !

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT  
Maire de Saulon-la-Chapelle

# Réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2019

## 1) INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Les agents de catégorie C amenés à réaliser des heures supplémentaires peuvent soit les récupérer soit demander leur paiement. Il est nécessaire de prendre une délibération pour le paiement de celles-ci. Le Conseil Municipal délibère favorablement et les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> février 2019.

## 2) RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Le mandat du bureau de l'association foncière de Saulon-la-Chapelle arrive à expiration et il convient de procéder à son renouvellement.

Le Maire de la commune ou un membre du conseil municipal désigné par le maire étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Le conseil municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants : Philippe BOURGEOT, Guy CORNEMILLOT, Vincent GARNIER, Ludovic LUCOT, Pierre LUCOT.

## 3) DÉSIGNATION AVOCAT CONSEIL POUR LA COMMUNE

La SCP CLEMANG-GOURINAT offrant une prestation générale de conseil sur des domaines variés tels que l'urbanisme, la fonction publique, responsabilité, droit de l'environnement et également sur des problématiques de droit privé comme la gestion du domaine privé de la commune, est proposée pour être avocat conseil de la commune.

Cette prestation ne comprend pas d'éventuels recours en justice dont les frais pourraient être supportés par l'assurance de la commune selon le contrat de protection juridique.

## 4) SOUTIEN RÉOLUTION CONGRÈS DES MAIRES

Le conseil municipal accepte d'apporter son soutien à l'AMF (Association des Maires de France) et à la motion présentée lors du congrès des maires concernant différents points de négociation avec le gouvernement.

F. COUPECHOUX ajoute que le but de ce soutien à la motion de l'AMF est de faire en sorte que les mairies gardent une certaine autonomie et un pouvoir d'action en restant dans la proximité avec les habitants et rappelle que l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) défend les intérêts des communes de moins de 3 500 habitants.

## 5) INSCRIPTION À L'ÉTAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES – AFFOUAGE - EXERCICE 2019

Le conseil municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2019 de plusieurs parcelles pour les travaux dans la forêt communale (coupe de première éclaircie de futaie, coupe en ouverture de cloisonnements, choix des coupes,..) et fixe les conditions d'affouage (volume maximal estimé des portions à 100 stères, délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses : abattage du taillis et des petites futaies : 31/03/2020, vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2020)

## 6) MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION D'UNE LONGÈRE EN 2 APPARTEMENTS

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation d'une longère a été confiée au cabinet SISTEM ARCHITECTURE. Le coût prévisionnel des travaux a finalement été estimé à 175 500 € HT. La rémunération du marché de maîtrise d'œuvre (mission de base + mission optionnelle) est validée à 14 259 € HT.

## 7) QUESTIONS DIVERSES

### Point travaux :

#### Grande rue

Suite à la réunion avec le conseil départemental, une subvention de 30 000 € a été accordée pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réfection de la grande rue qui se déroulera en 2020. Au final, pour chaque tranche de travaux la commune aura reçu une subvention de 30.000 € du conseil départemental.

L'appel d'offres est en cours pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui présente une estimation de 135 000 € HT pour lesquelles le total des subventions sera d'environ 50 000 €.

#### Maison rue du Foyer

Les employés communaux terminent les travaux de rénovation de la maison qui sera proposée à la location au printemps. Les personnes intéressées par la location peuvent envoyer un courrier en mairie pour se positionner. La commission logement statuera ensuite sur l'attribution du logement.

#### Salle de sport :

Le cabinet BAFU doit procéder à un relevé topographique du parking afin de proposer un aménagement d'ensemble en plusieurs phases. A l'heure actuelle, le parking est complètement dégradé par de nombreux trous.

Alain BŒUF a rendez-vous prochainement avec le directeur du pôle action culturelle et sport de la communauté de communes ainsi qu'avec le responsable du service des sports, afin d'essayer de trouver ensemble une solution. Une décision quant au devenir de la réfection du parking sera prise ensuite.

L'inauguration de la salle est prévue en avril, à cette occasion, l'ensemble de la zone de loisirs sera occupée par des activités liées à la manifestation.

### Point urbanisme :

Gilles GADESKI fait part aux membres du conseil que depuis 2014, il a été instruit 65 permis de construire, 76 déclarations préalables et 98 certificats d'urbanisme.

### Point manifestations :

Alain BŒUF remercie tous les élus qui ont participé à l'organisation de la fête des sapins ainsi qu'à la cérémonie des vœux. Il s'étonne que le maire ou lui-même n'ait pas reçu d'invitation pour l'assemblée générale de la pêche.

### Informations diverses

Gilles GADESKI explique qu'une balade thermique est organisée par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges vendredi 1<sup>er</sup> mars.

Celle-ci consiste à marcher dans le village muni d'une caméra thermique permettant d'observer en temps réel les performances et les défauts d'isolation des habitations.

### AFU des Longs Champs

Tous les propriétaires sont à nouveau réunis dans l'association foncière ; le remembrement peut commencer.

La commune a obtenu l'accord de la communauté de communes pour aménager 17 lots dont la charge hydraulique sera acceptable en regard de la capacité nominale de la station d'épuration actuelle.

Le projet de construction de la nouvelle station d'épuration qui regroupera les constructions de Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue et Barges est validé. La station devrait être opérationnelle en 2021.

### Concertation nationale

Un cahier de doléances a été ouvert et est à la disposition des habitants aux horaires d'ouverture de la mairie jusqu'au 15 mars 2019. Il sera ensuite envoyé à l'Association des Maires Ruraux de France.

Franck COUPECHOUX précise que le cahier de doléances, tout comme le débat, entre dans le cadre de la grande concertation nationale.

Monsieur le Maire informe que l'AMF demande aux maires de ne pas être les organisateurs de débat mais des facilitateurs, c'est-à-dire que la mairie peut mettre à disposition des salles, du matériel...

### Autres informations :

Monsieur le Maire informe de son prochain rendez-vous du 13 février à 14 h30 avec les responsables de La Poste, à leur demande.

Nathalie PEDRON informe qu'elle a été approchée par des membres de la section gym volontaire pratiquant leur activité le mardi après-midi qui se plaignent des conditions d'accueil dans le gymnase, de température de la salle et souhaitent réintégrer la salle des fêtes. Pour rappel, toute réclamation concernant le gymnase doit être formulée à la communauté de communes, que des créneaux ont été réservés aux associations de Saulon-la-Chapelle sur leur demande et que les activités qui sont au gymnase ne reviendront pas à la salle des fêtes, sauf conditions exceptionnelles.

## AVIS DE SECONDE REUNION PUBLIQUE SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAULON LA CHAPELLE

La Municipalité informe la population de SAULON LA CHAPELLE qu'une seconde et dernière réunion publique aura lieu le :



**Mardi 26 février 2019**  
**à 19 heures**  
**Salle des fêtes**

Cette seconde réunion s'inscrit dans le cadre de la procédure de révision actuellement en cours qui dotera la Commune d'un Plan Local d'Urbanisme révisé. Elle aura pour objet la présentation des dispositions réglementaires projet du futur Plan et notamment le classement des sols ainsi que la réglementation adaptée pour chaque zone.

La population est associée à cette étape conformément à la délibération de lancement du 25 août 2014. Les premiers éléments du PLU sont disponibles dans le dossier de concertation en Mairie.

À l'issue de cette réunion le dossier complet du futur plan sera également consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet du bureau d'études au lien suivant : **www.dorgat@dorgat.fr**.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est tenu à la disposition de la population à la Mairie, pour vous permettre d'y formuler vos questions et observations éventuelles et ce jusqu'à sa clôture prévue le **mardi 2 avril à 19 h**. Le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation début septembre.

**La Municipalité vous invite à venir nombreux vous informer et poser vos questions éventuelles.**

À l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en dressera le bilan qu'il présentera au Conseil Municipal afin qu'il en délibère.

# CONCERT

16 FÉVRIER 2019

20h30 À LA SALLE DES FÊTES DE  
SAULON-LA-CHAPELLE

ENTRÉE LIBRE  
VENEZ NOMBREUX !



@harmonie.gevreychambertin  
harmonie.gevreychambertin@gmail.com

L'HARMONIE DE GEVREY-CHAMBERTIN  
INVITE L'HARMONIE DE NUITS-SAINT-GEORGES !

AVEC LA PARTICIPATION DE



## Salle des fêtes de SAULON LA CHAPELLE

Samedi 9 mars 2019 20h30  
Dimanche 10 mars 2019 16h30



présente

# A FOND LA CAISSE !



Une comédie de Franck DIDIER  
Tarif: 7€, gratuit moins de 12 ans.

## ...AGENDA

- Samedi 16/02 – 20h30 - Concert de l'Harmonie de Gevrey – Salle des fêtes
- Mardi 26/02 - 19h - Réunion publique PLU – Salle des fêtes
- Mercredi 27/02 – 14h – Stage de dessin – Salle des fêtes
- Vendredi 1/03 - 19h – Balade thermique – Salles des fêtes
- Samedi 2/03 – Ouverture de la pêche
- Dimanche 3/03 - 14h – Bal Country – Salles des fêtes
- Lundi 4/03 – 19h - Conseil municipal – Mairie
- Vendredi 8/03 - 19h30 – Soirée jeux – Salles des fêtes
- Samedi 9/03 – 10h – permanences élus/avocats - Mairie
- Samedi 9/03 – 20h – Théâtre avec le TRAC - Salle des fêtes
- Dimanche 10/03 – 16h30 – Théâtre avec le TRAC - Salle des fêtes

## RAPPEL

Dans le cadre de la Grande Concertation Nationale, un cahier de doléances est disponible en mairie aux horaires d'ouverture

## ...INFORMATIONS PRATIQUES

### Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

### Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges



3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

### Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h – 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h